



SARL Solutions et Patrimoine
Gyslain Bouillaud
Conseiller en gestion de patrimoine diplômé (RNCP Niveau II)
Carte T n° CPI 7902 2017 000 020 278
Orias n°17004737
42 Avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Portable : 06.19.45.19.82
gyslain.bouillaud@gmail.com
<https://solutions-patrimoine.net/>

\$VILLE_CONTACT\$, le \$DATE_JOUR\$

Document d'Entrée en Relation (DER)

Remis en application de l'article 325-5-1 du Règlement Général de l'AMF et par les articles L521-2 du Code des Assurances

CLIENT	<p>A l'attention de :</p> <p>\$TITRE_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$ \$ADRESSE_CONTACT\$ \$CP_VILLE_CONTACT\$</p> <p>\$TEL_CONTACT\$ \$EMAIL_CONTACT\$</p>
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSEILLER	<p>Monsieur Gyslain BOUILLAUD</p> <p>Solutions et Patrimoine 42 Avenue du Général De Gaulle, 79200 Parthenay 06.19.45.19.82 gyslain.bouillaud@gmail.com</p>
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Informations sur le professionnel

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Nom ou dénomination sociale : Solutions et Patrimoine

Adresse professionnelle ou siège social : 42 Av du Général De Gaulle, 79200 Parthenay

SIREN : 830 698 916 RCS NIORT

NAF/APE : 7022Z

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Gyslain BOUILLAUD pour l'entrée et la gestion de la relation client (suivi administratif et commercial des dossiers clients).

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation et sont destinées à Monsieur Gyslain BOUILLAUD.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Monsieur Gyslain BOUILLAUD, 42 Av du Général De Gaulle, 79200 Parthenay, 06.19.45.19.82, gyslain.bouillaud@gmail.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

I. Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 17004737 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

| CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

Le conseiller est susceptible de fournir des **conseils en investissement de manière non-indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

| IAS (Intermédiaire en Assurance)

Courtage en Assurance :

Le conseiller, en sa qualité de COA (Courtier en Assurance) est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

- > Solutions et Patrimoine travaille avec les entreprises d'assurance suivantes :

Nom	Activité	Type d'accord	Rémunération
Générali Patrimoine	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
SURAVENIR	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions
CARDIF	Entreprise d'assurance	Intermédiation/distribution	Commissions

- > Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- > Pour l'activité IAS, **le conseiller fournira un service de recommandations personnalisées (conseil de niveau 2)** afin de vous proposer parmi plusieurs contrats, un ou plusieurs contrats adaptés à votre profil d'investisseur, correspondant à vos exigences et besoins.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

| IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)

Courtage en opérations de banque et en services de paiement

- > Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **NEANT**
- > Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **NEANT**

- > Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : **CAFFI-CNTP CONCEPT**
- > Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

SOLUTIONS ET PATRIMOINE, propose un service de conseil au sens de l'article L. 519-1-1 du Code monétaire et financier portant sur des contrats de crédit immobiliers.

- > Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.

SOLUTIONS ET PATRIMOINE est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (**ANACOFI-COURTAGE**) association agréée par l'ACPR.

L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Agent Immobilier

- > Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 79022017000020278 par délivrée la CCI des Deux-sèvres et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce. Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA ENTREPRISE 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72100 Le Mans

Numéro de police :
114240090

Activités	Démarchage bancaire et financier - IOBSP	IAS	CIF	AGENT IMMOBILIER
Responsabilité Civile professionnelle	Montant des garanties : 1 500 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 2 000 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 1 500 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 1 500 000€ par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière	115 000€	115 000€	N.A.	110 000€

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Tableau des partenaires / principaux partenaires

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers (promoteurs) :

Dans le cadre de l'activité (CIF, IAS, IOBSP, IMMO)	Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
IAS	CARDIF, SURAVENIR, GENERALI PATRIMOINE	Entreprise d'assurance	Convention de courtage Protocole de courtage Convention de partenariat	Commissions
CIF	VATEL CAPITAL, SMALT CAPITAL, France VALLEY, INTERGESTION, LA FRANCAISE, PAREF GESTION, ALDARAN, APICAP, URBAN INVESTISSEMENT, EURYALE	Société de gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commissions
IOBSP	CAFPI, CNTP FINANCE CONCEPT	Etablissement de Crédit	Mandat	Commissions sur frais de dossier
Immobilier	UFF IMMOBILIER, REALITE, NEXITY, PERL, TRIVIDEN, ALTAREA, CIR, OCEANIC, VALORISSIMO, PICHET, GREENCITY, ISELECTION, CATELLA, ESPACE INVESTISSEMENT, ESPACE LMNP	Promoteur immobilier	Mandat	Commissions sur frais de dossier

II. Mode de facturation et rémunération du professionnel

Tarifs et honoraires pratiqués :

Nature de la prestation	Type de rémunération (forfait/tarif horaire)	Montant de la prestation	Tarif HT ou tarif TTC
Conseil ou assistance	Taux horaire ou forfait	219 €/heure ou forfait selon le type de la prestation	Tarif HT + TVA 20%

Dans le cas d'un **conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement**, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

- > Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un **éventail restreint d'instruments financiers** émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. La Lettre de Mission devra valider définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les honoraires prélevés au client.

III. Mode de communication

Les modes de communication à utiliser entre Solutions et Patrimoine et le client sont les suivants : Réunions physiques ; Courrier ; Envois de courriels ; Fax ; Téléphone ; Interface sécurisée du site internet d'Outils.

Traitement des réclamations

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 42 Av Du Général De Gaulle, 79200 Parthenay

Par tel : 06.19.45.19.82

Par mail : gyslain.bouillaud@gmail.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- > Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- > Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02

Site internet :

www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières¹

Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar
94300 VINCENNES

www.anm-conso.com/site/particulier.php

¹ Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à nos associations (ANACOFI-COURTAGE et ANACOFI IMMO).

SIGNATURES

Le Client atteste avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation.

Fait en deux exemplaires, à \$VILLE_CONTACT\$ le \$DATE_JOUR\$ dont 1 remis au Client.

Signature du Conseiller	Signature du Client
Fait à : Le : SOLUTIONS ET PATRIMOINE Monsieur Gyslain BOUILLAUD Signature :	Fait à : Le : \$TITRE_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$ Signature :

MENTIONS LEGALES

Société SOLUTIONS ET PATRIMOINE Société à responsabilité limitée au capital de 5 000€, enregistrée sous le n° SIREN 830698916 auprès du tribunal de commerce de NIORT Code NAF/APE 7022Z - N° TVA intracommunautaire FR17830698916

Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 17004737 (www.orias.fr) en qualité de :

- > Conseiller en investissements financiers adhérent de l'association ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement E008753 - L'activité de CIF est contrôlable par l'AMF
- > Intermédiaire en assurance en qualité de Courtier en Assurance (COA) adhérent de l'association ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'ACPR - L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR ;
- > Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement en qualité de Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) adhérent de l'association ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'ACPR - L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'ACPR ;
- > Intermédiaire en Transactions immobilières - titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7902 2017 000 020 278 délivrée par la CCI Deux-Sèvres, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur - L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF ;

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA ENTREPRISE 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans n° 114240090

Adresse du siège social : 42 avenue du général de gaulle, 79200 Parthenay

Téléphone du siège social : 06 19 45 19 82

Email du siège social : gyslain.bouillaud@gmail.com